

DEC212105DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Benoît Forêt, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant nomination de M. Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu le contrat de nœud national « Elixir Collaboration Agreement » conclu entre le CNRS et l'European Molecular Biology Laboratory (EMBL) le 30 juillet 2018 et son avenant n°1 en date du 19 mai 2021, établissant le « Nœud Elixir français », dans le cadre du contrat de consortium Elixir, et notamment son article 5.3 ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les contrats de prestation de services « commissioned services contracts » (CSC) tels que prévus par l'article 5.3 du contrat de nœud national « Elixir Collaboration Agreement » pendant la durée de ce contrat.

Art. 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Forêt, délégation est donnée à Mme Carole Le Contel, adjointe au délégué régional, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les contrats visés à l'article 1^{er} de la présente décision.

Art. 3. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Forêt et de Mme Carole Le Contel, délégation est donnée à Mme Christelle Dodeman-Denys, secrétaire générale, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les contrats visés à l'article 1^{er} de la présente décision.

Art. 4. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît Forêt, de Mme Carole Le Contel et Mme Christelle Dodeman-Denys, délégation est donnée à Mme Annabelle Alves, responsable du service partenariat et valorisation de la délégation Ile-de-France Gif-sur-Yvette, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, les contrats visés à l'article 1^{er} de la présente décision.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 juin 2021

Le président - directeur général

Antoine Petit

